



Compte rendu du Conseil d'École n° 1

Vendredi 8 novembre 2024

PRESENTS

Enseignants : Bénédicte HAMDANI (Directrice/Classe CP/CE1), Fanny PLAGIAU (Classe CM1/CM2), Céline GOUTAILLER (Classe CE2/ CM1), Nicolas ROUSSEL (Classe de maternelle)

Elus : Mme KAFIL (Adjointe municipale à Lay), M. OJARDIAS (adjoint municipal à Neaux)

Parents d'élèves : Mme NOTA, Mme FRENAY, Mme LEBFEVRE, Mme BORDEREAU

EXCUSES

Mr GUILLERM (Inspecteur Education Nationale Roanne Est), M. GIRAUD (Maire de Lay), Lucie FOURNIER (Enseignante classe de CP/CE1), Christelle DEPLAT (enseignante classe maternelle), Fanélie AUBONNET (enseignante remplaçante rattachée à l'école)

✧ Mot d'accueil et présentation de la nouvelle équipe pédagogique pour l'année scolaire 2024/2025 ainsi que des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école.

- Equipe enseignante :

- Classe CM1/CM2 : Mme Plagiau
- Classe CE2/CM1 : Mme Goutailler
- Classe CP/CE1 : Mme Hamdani (lundi, mardi et jeudi) et Mme FOURNIER (vendredi)
- Classe PS/MS/GS : Mr Roussel (lundi, jeudi, vendredi) et Mme DEPLAT (mardi)
- Fanélie AUBONNET : remplaçante rattachée à l'école de Lay.

- Employées municipales :

- Mme Mousserin Sophie (ATSEM dans la classe maternelle, service de cantine, garderie)
- Mme Guillot Anaïs (ATSEM dans la classe maternelle les matins, service de cantine, ménage, garderie)
- Mme Dos Reis Sabrina (ATSEM dans la classe maternelle de 14h50 à 16h30, service de cantine, ménage, garderie)
- Mme Puravet Charlène (Etudes surveillées)
- Mme Novat Florence (service de cantine et ménage)
- Mme Perras Emma (service civique)

- AESH qui intervient auprès d'élèves en situation de handicap

- Mme Thorat Séverine

✧ Election des représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Le taux de participation est de 55,4 %. Les quatre candidates titulaires présentes sur la liste ont été élues.

✧ Rappel des missions et des compétences d'un Conseil d'école ainsi que de sa composition.

Composition du conseil d'école :

Membres de droit avec voix délibérative : Le directeur et tous les maîtres faisant partie de l'équipe pédagogique de l'école, les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, le maire et un conseiller municipal des deux communes du RPI, le DDEN, un membre du RASED, l'IEN.

Membres de droit avec voix consultative : Les autres membres du RASED, le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les ATSEM, les AESH

Sur invitation : Toute personne compétente sur un point de l'ordre du jour, les représentants de parents d'élèves suppléants.

Compétences et missions : Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école, vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis sur l'organisation de la semaine scolaire, donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école. Il est consulté sur les activités pédagogiques, culturelles et sportives en relation avec les programmes nationaux ; il est informé de la composition des classes, des prévisions d'effectifs, de l'organisation de l'aide spécialisée (RASED) et de la mise en place du dispositif d'activités pédagogiques complémentaires au sein de l'école.

Il ne s'agit en aucun cas de faire remonter au sein de ce conseil d'éventuelles remarques sur les méthodes pédagogiques utilisées par l'équipe enseignante: ces sujets doivent être réglés en présence de l'enseignant de la classe concernée ainsi que de la directrice de l'école lors de rendez-vous individuels avec la ou les familles concernées.

Modalités d'organisation pour cette année scolaire 2024/2025 : Rappel des dates des différents conseils d'école (n°2 : Vendredi 31 janvier 2025 / n°3 : Vendredi 20 juin 2025 , de 18h à 20h à l'école de Lay).

Le conseil se réunit une fois par trimestre. Pendant la réunion, la directrice, présidente de séance, anime la réunion. Les comptes rendus seront envoyés par mail aux participants au Conseil d'école ainsi qu'à tous les parents d'élèves.

❖ Présentation des effectifs pour l'année scolaire 2024/2025

- **Effectifs du RPIc Lay/Neaux : 98 élèves, 71 familles**

- 30 élèves en classe maternelle (9PS, 9MS, 12GS)
- 19 élèves en CP/CE1 (12CP, 7CE1)
- 25 élèves en CE2/CM1 (15CE2, 10CM1)
- 24 élèves en CM1/CM2 (13CM1, 11CM2)

52 élèves sont domiciliés à Lay, 23 à Neaux, 19 à St-Symphorien de Lay, 3 à Croizet-sur-Gand.

❖ Présentation et vote du règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2024/2025

A l'issue de la présentation du règlement intérieur de l'école de Lay/Neaux pour l'année scolaire 2024/2025, la directrice de l'école a soumis ce document au vote des participants au conseil d'école qui l'ont adopté à l'unanimité.

Ce règlement intérieur sera partagé aux familles via Educartable, avec la mention « A signer », afin de s'assurer que chaque famille en ait bien pris connaissance.

❖ Sécurité au sein de l'enceinte scolaire (PPMS / Exercices d'évacuation et de confinement)

La directrice de l'école de Lay/Neaux a présenté à l'ensemble des participants à ce conseil d'école le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) en rappelant les objectifs et les missions de chaque membre de l'équipe éducative en cas d'évacuation ou de confinement au sein de l'enceinte scolaire.

Le PPMS est constitué de deux documents distincts : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « attentat intrusion ».

Trois exercices d'évacuation auront lieu lors de cette année scolaire. Un premier exercice d'évacuation a eu lieu le 20 septembre 2024, il s'est bien déroulé. Toutefois les alarmes sont à peine entendues en classe de Ce2 /CM et de CP/CE1. Une demande pour faire augmenter le volume sonore est adressé à la mairie.

Un exercice « intrusion-attentat » a été réalisé le 11 octobre 2024. Les familles et les élèves ont été informés. Il s'est bien déroulé.

Le plan Vigipirate est actuellement en urgence Attentat. L'entrée des parents dans l'école est proscrite, sauf urgence ou rendez-vous. Des pièces d'identité peuvent être demandées pour vérification.

❖ Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires

Le dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) est reconduit cette année. Tous les élèves de l'école sont susceptibles de participer à ces activités qui peuvent recouvrir trois objectifs différents : apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, apporter une aide au travail personnel des élèves, mener des activités prévues par le projet d'école.

Elles se dérouleront de 11h30 à 12h. La participation des élèves à ces activités est facultative et soumise à autorisation parentale. A l'issue de ce temps de travail, les enfants qui mangent à la cantine sont accompagnés par un enseignant jusqu'à la salle de cantine.

✧ Organisation des Activités Physiques quotidiennes

Des « défis récréés » ont commencé à être mis en place, pour solliciter les enfants à une plus grande activité physique sur le temps des récréations. Elles peuvent être à l'initiative des adultes et/ ou des enfants de l'école, et pourront être repris par les personnes du périscolaire si elles le souhaitent.

✧ Protocole Phare

Depuis 2 ans, toutes les écoles sont engagées dans la lutte contre le harcèlement. Des enseignants et une personne du périscolaire ont pu participer à une concertation autour d'un protocole à mettre en place en école. Suite à cela, ce thème a été travaillé en équipe d'école. L'école de Lay a donc établi un protocole Phare, qui permettra, grâce à la méthode de préoccupation partagée, de gérer si besoin des situations de harcèlement. L'école pourra faire appel à des personnes ressources de la circonscription Roanne Est. Les élèves, du CP au CM2, ont participé à la journée du non au Harcèlement le jeudi 7 novembre : des activités sur le thème du harcèlement se sont déroulées dans les classes tout au long de la semaine.

✧ Projet d'école

Suite à l'évaluation d'école de l'an passé, le RPIc Lay Neaux doit, cette année, rédiger un projet d'école. Il définira les grands axes de travail, en fonction des besoins de l'école et des élèves, pour les années à venir.

✧ Projets pédagogiques pour l'année scolaire 2024/2025

Partenariat avec la bibliothèque municipale : prêt de livres + plus tard, animations, à la bibliothèque ou en extérieur (au jardin par exemple).

Des activités au jardin (dont « Classe dehors » pour les maternelles au printemps)

Projet conseil municipal des enfants, pour les classes de CE et CM, en partenariat avec la mairie. Les élèves de CM1 sont élus pour 2 ans et vont apporter leurs idées, leurs avis et participer activement à la vie de la commune.

Projet de lecture : Les petits champions de la lecture pour les CM.

Interventions en classe par l'Unicef : égalité filles garçons, droits des enfants.

Les vendredis partagés : octobre : la grande lessive et l'automne ; février : carnaval ; avril : développement durable + écrans

Classe transplantée au Carroz d'Arraches : du 3 au 7 février, 68 élèves du Cp au CM2. Découverte du milieu montagnard. (Financement : Sou des Ecoles + conseil général + demandes faites aux mairies).

Echanges avec Ephad : poésies, lecture, développement durable, carnaval, fête de Noël et fête de l'école

Dans l'année, lecture d'albums par les CM aux maternelles, et par les CP aux CM

Interventions dans toutes les classes par la copler sur le développement durable (Financement Copler)
Fabrication de cosmétiques naturels, fabrication de pâte à modeler, fabrication de tawashis, tri sportif.

Une sortie en fin d'année pour les maternelles : ferme de Servanges (ferme pédagogique et sentier pieds nus) (Financement : Sou des Ecoles).

Une autre petite sortie ou activité pour les maternelles à prévoir (Financement : Sou des Ecoles).

Interventions de l'ASAJ dans le cadre de l'EPS : Chaque classe va bénéficier de 2 sessions d'interventions assurées par l'ASAJ dans le cadre de l'EPS.

- Volenta et Vélo pour les CM, Volenta et Vélo pour les CE2/CM1 , Lutte et vélo pour les CP/CE1 , Motricité et vélo pour les maternelles

(Financement Sou des Ecoles).

Rencontres Usep :

Trois classes participent. Trois rencontres dans l'année sur différents thèmes :

CP/CE1 : 25 /11 : Lutte ; 07/04: Athlétisme ; 05/06 : vélo

CE2/CM1 : 10/01 jeux collectifs ; 01/04 : lancers ; 10/06 : danse

CM : 03/12: danse et acrosport ; 18/03 Ultimate ; 06/06 vélo

(Financement : Sou des Ecoles).

✧ Liaison Ecole/Mairie

L'équipe enseignante remercie la municipalité de Lay pour :

- ✓ Petits travaux divers (étagères, etc)
- ✓ Poursuite aménagement cour : peinture au sol, fils pour plantes, peinture cabanon, éclairage
- ✓ Nouvel ordinateur en classe de CE2 CM1
- ✓ Réfection du sol en maternelle
- ✓ Mise à disposition d'un service civique
- ✓ Personnel communal pour la classe transplantée

Demandes adressées par les enseignants à la mairie de Lay :

- ✓ Cour de récréation : bacs à sable couverts, petites tables, bancs autour de l'arbre
- ✓ Tasseaux entrée maternelle
- ✓ Paillasons à changer
- ✓ PPMS : radio + piles
- ✓ Installation des câbles en CE2 CM1 + enlever plastique
- ✓ Etagères livres en haut
- ✓ Des actions pour limiter la forte chaleur dans les classes
- ✓ Volume sonore alarme incendie
- ✓ Peinture classe de CM

✧ Liaison Ecole/Familles/Mairie

Demande de changement d'horaires de garderie du soir : certains parents ont fait la demande d'allonger le temps de garderie du soir, de 18h à 18h30.

Réponse de la mairie : un sondage a déjà été réalisé en 2022. Très peu de familles sont concernées par une garderie après 18h. La mairie ne peut employer une personne sur du temps supplémentaire pour si peu d'élèves.

La mairie rappelle que le périscolaire et la cantine sont des services mis en place pour les élèves dont les deux parents travaillent.